

Annexe : CHARTE INFORMATIQUE du lycée Camille Claudel

La charte informatique définit les conditions générales d'utilisation du réseau informatique, de l'internet et des services numériques qui s'appliquent à tous les utilisateurs du lycée Camille Claudel, dans le respect des règles de droit en vigueur.

1-Définition de l'utilisateur

L'utilisateur est toute personne de l'établissement qui a des droits d'accès aux ressources informatiques locales et aux logiciels proposés par le lycée pour atteindre des objectifs pédagogiques, éducatifs ou administratifs.

2-Services proposés

L'établissement offre, dans la mesure du possible, à l'utilisateur un environnement numérique de travail, des ressources documentaires, numériques, un accès à des logiciels libres ou sous licence, un dossier informatique personnel et un accès à internet. Cet accès peut s'effectuer, en interne depuis les différents terminaux du lycée et les ordinateurs prêtés par la région des Pays de la Loire dans le cadre du projet « Mon ordi au lycée » et en externe par une machine connectée à internet.

3-Modalité d'accès

L'accès est soumis à une identification préalable de l'utilisateur (identifiant et mot de passe) attribuée par l'administrateur du réseau. Ces codes sont strictement personnels et confidentiels.

4- Contrôles

L'administrateur du réseau informatique dispose des moyens techniques pour restreindre certains services et suivre l'activité du réseau et les accès à internet.

5-Engagements de l'utilisateur

- ♦ L'utilisateur s'engage à respecter les équipements, les procédures et les ressources numériques mises à disposition et à adopter une utilisation rationnelle et loyale de l'ensemble de ces outils et services.
- ♦ L'utilisateur s'engage à ne pas mettre en péril la sécurité ou le fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Notamment, il :
 - n'utilisera pas de programmes destinés à contourner la sécurité du réseau, à saturer les ressources ou à provoquer des dysfonctionnements du réseau ;
 - ne modifiera pas la configuration des machines ;
 - signalera toute anomalie constatée ou tout comportement inapproprié à l'utilisation des outils numériques, auprès d'une personne responsable de l'établissement ;
 - emploiera les outils et services numériques du lycée à des fins scolaires ou professionnelles.
- ♦ L'utilisateur assure un usage privé de ses codes d'accès au réseau. Il sera, par conséquence, tenu responsable de tout usage répréhensible observé sur ses sessions personnelles.
- ♦ L'utilisateur doit respecter l'ensemble des règles de droit en vigueur qui encadrent notamment les valeurs et principes de la République, la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le droit à l'image, les règles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et toutes règles relatives aux usages numériques.

6-Sanctions

En cas de manquement à ces règles, l'utilisateur s'expose aux punitions et sanctions prévues dans le titre V du règlement intérieur du lycée et à d'éventuelles poursuites pénales prévues par les règles juridiques en vigueur.